

FICHE RECAPITULATIVE POUR INSCRIPTION PEDAGOGIQUE

Session 2021/2023

Merci d'adresser vos questions à coordinationdiupnv@gmail.com

DATES DU DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE SUR C@nditOnLine :

1^{er} JUIN - 30 SEPTEMBRE 2021

Les dossiers incomplets ne seront pas soumis au Comité National Pédagogique (CNP)

Un dossier COMPLET doit comporter :

- un CV avec notamment le cursus de la carrière médicale
- une lettre de motivation
- une pièce d'identité
- un visa (si nécessaire)
- **les Annexes (2, 3, 4 et 5) ci-dessous à renseigner, faire signer, et joindre en ligne** (onglet : « Autre document du dossier » du dossier de candidature de C@nditOnLine)

ANNEXE 1

Liste des UNV agréées comme « terrain de stage » et des centres agréés pour la formation en Neurosonologie Niveau 2 par le CNP du DIU de Formation Théorique et Pratique en Pathologie Neurovasculaire

UNV (avec référents) agréées pour la Formation Pratique

Amiens (O Godefroy)	Nîmes (E Thouvenot)
Angers (S Godard)	Paris – Bichat (P Amarenco)
Annezy (W Vadot)	Paris – Lariboisière (H Chabriat)
Besançon (T Moulin)	Paris – Pitié-Salpêtrière (Y Samson)
Bordeaux (I Sibon)	Paris – Ste Anne (JL Mas)
Brest (S Timsit)	Paris – St Joseph (M Zuber)
Bruxelles – Erasme Ulb (Dr Ligot)	Paris – Saint-Antoine (S Alamowitch)
Bruxelles – Clinique de l'Europe (Dr Rutgers)	Paris – Fondation Ophtalmologique Rothschild (M Obadia)
Bruxelles Saint Luc (Dr Peeters)	Perpignan (D Sablot)
Caen (E Touzé)	Poitiers (JP Neau)
Clermont-Ferrand (A Ferrier, P Clavelou)	Pointe à Pitre – Guadeloupe (A Lannuzel)
Corbeil – Sud Francilien (D Smadja)	Reims (S Bakchine)
Suresnes - Foch (B Lapergue)	Rennes (S.Vannier)
Créteil - Henri Mondor (H Hosseini)	Rouen (E Guegan-Massardier)
Dijon (Y Béjot, M. Giroud)	Saint-Brieuc (C Vaduva)
Grenoble (O Detante)	Saint Etienne (P Garnier)
Kremlin-Bicêtre (C Denier, D Adams)	Saint Malo (T Drouet)
Lens (F Mounier-Vehier)	Strasbourg (V Wolff)
Lille (C Cordonnier)	Toulon HIA Ste Anne (A Faivre)
Limoges (F Macian)	Toulouse - Purpan (F Chollet)
Lyon (N Nighoghossian)	Toulouse - Rangueil (V Larrue)
Marseille (J Pelletier)	Tours (M Gaudron-Assor)
Montpellier (C Arquizan)	Vannes (D Chedeville)
Nancy (S Richard)	Valence (A Beschet)
Nantes (B Guillon, P Damier)	Valenciennes (I Girard-Buttaz)
Nice (MH Mahagne)	Versailles (F Pico)

D.I.U. DE FORMATION THEORIQUE ET PRATIQUE EN PATHOLOGIE NEURO-VASCULAIRE

Centres agréées (avec référents) pour la Formation de Neurosonologie niveau 2

Angers (P Abraham)	Paris – Fondation Ophtalmologique Rothschild (JC Sadik)
Amiens (M A Sevestre Pietri)	
Besançon (F Vuiller)	Paris, Lariboisière (I Crassard, C Gobron)
Bordeaux (J Constans)	Paris, Sainte-Anne (MP Gobin Metteil)
Caen (D Laneelle)	Poitiers (P Palazzo, R Belhadj Chaidi)
Dijon (B Terriat)	Saint-Etienne (C Boissier)
Grenoble (C Seinturier)	Strasbourg (O Rouyer)
Lille (C Gauthier)	Toulouse (V Larrue)
Nancy (S Richard)	Toulon La Seyne-sur-Mer (A Elias)
Nice (G Leftheriotis)	Pointe à Pitre – Guadeloupe (A Blanchet)
Nîmes (E Thouvenot)	
Paris, Bichat (Ph Lavallée, PJ Touboul, E Meseguer)	

Coordonnateur du DIU :

Jean-Louis Mas

Conseil National Pédagogique

S Alamowitch (Paris)	D Leys (Lille)
P Amarenco, (Paris)	JL Mas (Paris)
C Arquizan (Montpellier)	T Moulin (Besançon)
Y Béjot (Dijon)	O Naggara (Paris)
D Calvet (Paris)	JP Neau (Poitiers)
H Chabriat (Paris)	L Pierot (Reims)
C Cordonnier (Lille)	I Sibon (Bordeaux)
O Detante (Grenoble)	S Timsit (Brest)
M Giroud (Dijon)	E Touze (Caen)
O Godefroy (Amiens)	V Wolff (Strasbourg)
J Constans (Bordeaux)	V Larrue (Toulouse)

Responsable de l'enseignement en Neurosonologie :

J Constans (Bordeaux) et V Larrue (Toulouse)

Coordination du télé-enseignement : Dr Nathalie Nasr

D.I.U. DE FORMATION THEORIQUE ET PRATIQUE EN PATHOLOGIE NEURO-VASCULAIRE

ANNEXE 2 : Formation pratique en UNV

- L'étudiant doit avoir :
 - Réalisé au moins 12 mois de fonction d'interne ou au moins 6 mois de fonction d'assistant (CCA, assistant spécialiste, assistant des hôpitaux, PH ou équivalent) dans une UNV agréée par le Conseil National Pédagogique du DIU pendant la durée du DIU ou dans les 3 ans précédant l'inscription. Ces fonctions doivent être assurées par périodes continues de 6 mois ou plus et de façon dérogatoire par périodes continues de 1 mois ou plus.
- ET
 - Participé à au moins 20 gardes dans une unité neurovasculaire agréée par le CNP du DIU.

Nom – Prénom :

Remplir le tableau ci-après très précisément et fournir toutes les attestations nécessaires des stages pratiques déjà réalisés ou programmés pendant les 2 ans du DIU

	3 ans avant le DIU			Pendant les 2 ans du DIU	
	2018	2019	2020	2021 - 2022	2022 - 2023
Quelles fonctions ? FF Interne, FF Assistant (sénior)	1	1	1	1	1
	2	2	2	2	2
	3	3	3	3	3
Quelles UNV ?	1 <i>Ville (Pr XXXX)</i>	1	1	1	1
	2	2	2	2	2
	3	3	3	3	3
Quelles Durées ? * (en mois)	1	1	1	1	1
	2	2	2	2	2
	3	3	3	3	3

* : Les fonctions doivent être, ou avoir été, assurées par période continue d'un mois minimum ;
Le tableau doit être rempli selon l'exemple en italique, que vous pouvez supprimer après lecture.

ANNEXE 3

Attestation pour la formation pratique en UNV

Cette fiche est à compléter par le référent/maître de stage de l'étudiant. Pour les conditions de réalisation du stage pratique, voir l'encadré ci-dessous

(Barrer les mentions inutiles)

Je soussigné(e), Professeur/Docteur,
..... (préciser fonctions et lieu
d'exercice- ex : responsable UNV de l'hôpital X – chef de service neurologie Hôpital Sainte-Anne)
certifie que Madame/Monsieur
..... a pris / prendra ses fonctions en
tant qu' interne ou assistant* dans
notre Unité Neuro-Vasculaire depuis le/à compter du/...../..... pour une durée
de jusqu'au/...../.....

Fait à..... le/...../.....

Signature

*rayer la mention inutile

FORMATION PRATIQUE EN UNV

- Avoir réalisé au moins 12 mois de fonction d'interne ou au moins 6 mois de fonction d'assistant (CCA, assistant spécialiste, assistant des hôpitaux, PH ou équivalent) dans une UNV agréée par le CNP du DIU pendant la durée du DIU ou dans les 3 ans précédant l'inscription. Ces fonctions doivent être assurées par périodes continues de 6 mois ou plus et de façon dérogatoire par périodes continues de 1 mois ou plus.

ET

- Participation à au moins 20 gardes dans une UNV agréée par le CNP du DIU. L'étudiant devra fournir une attestation par le(s) chef(s) de service du nombre de gardes effectuées.

Aucun diplôme ne pourra être attribué si le stage pratique n'est pas validé selon les modalités ci-dessus.

ANNEXE 4

Attestation pour la formation pratique en Neurosonologie

Cette fiche est à compléter par le référent/maître de stage de l'étudiant. Pour les conditions de réalisation du stage doppler, voir l'encadré ci-dessous

(Barrer les mentions inutiles et cocher le niveau doppler choisi)

Je soussigné(e), Professeur/Docteur,
..... (préciser fonctions et lieu
d'exercice- ex : responsable UNV de l'hôpital Sainte-Anne – chef de service neurologie Hôpital Sainte-
Anne) certifie que Madame/Monsieur
effectuera sa formation doppler :

Niveau 1* (compris dans la formation)

Niveau 2* (facultatif)

Pendant les 2 ans du DIU selon les modalités précisées ci-dessous.

Sous la responsabilité du Dr/Pr :

Fait à _____ le ____/____/____.

Signature

FORMATION PRATIQUE DE NEUROSONOLOGIE

- **Niveau 1** (compris dans la formation du DIU de Formation Théorique et Pratique en Pathologie Neuro-Vasculaire)
 - Enseignement théorique intégré dans la formation théorique et 5 demi-journées dans un centre d'explorations en relation avec une unité neurovasculaire.
- **Niveau 2** (optionnel, donne droit au diplôme du DIU de Formation Théorique et Pratique en Pathologie Neuro-Vasculaire, option neurosonologie)
 - Une demi-journée par semaine ou une journée tous les 15 jours dans un centre agréé par le CNP du DIU pour la formation en neurosonologie de niveau 2 ;
 - Télé-enseignement obligatoire une fois par mois ;
 - Séminaire de mi-parcours.

Aucun diplôme ne pourra être attribué si la formation en neurosonologie n'est pas validée selon les modalités ci-dessus.

ANNEXE 5

Nom – Prénom :

Veillez cocher ici l'université dans laquelle vous souhaitez vous inscrire,
dans l'éventualité où votre candidature aura été retenue par le CNP :

Sorbonne Université

Université de Montpellier

Université de Dijon

Université de Paris

Université de Grenoble

Université de Poitiers

Université de Lille

Université de Toulouse